

Sommaire		
Le premier maître assiste le capitaine à diriger et à commander le navire transportant des passagers ou des marchandises, de veiller au bon déroulement du voyage et à la sécurité de l'équipage et des passagers.	Supérieur immédiat :	Capitaine
	Subordonnés :	Officiers de navigation et matelots
PROFIL DE COMPÉTENCES	RESPONSABILITÉS ET TÂCHES	
<p>Qualifications requises</p> <ul style="list-style-type: none"> • DEC en navigation (3 ans). • Certificat Canadian Coast Guard. • Certificat FUM. • Détenir un brevet d'officier de pont. • Minimum de 12 mois de service en mer, à titre d'officier chargé du quart à la passerelle. • Minimum de six mois à effectuer des voyages au-delà du bassin des Grands Lacs au cours desquels la distance entre les ports d'escale extrêmes est de plus de 500 milles marins. • Doit réussir un examen médical qui comprend une évaluation des capacités visuelles et auditive. Cet examen doit être renouvelé aux 2 ans. <p>Compétences recherchées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jugement. • Autonomie. • Capacité d'écoute et de communication. • Résolution de problèmes complexes. • Coordination. • Esprit critique. • Persuasion. • Capacité d'adaptation. • Orientation spatiale. 	<p>A. Navigation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les directives du capitaine et l'assister dans l'exploitation sécuritaire du navire. • Vérifier le bon fonctionnement des instruments de navigation et des commandes. • Obtenir les autorisations de navigation nécessaires. • Déterminer le trajet du navire en se servant d'outils de navigation. • Prendre connaissance des relevés météorologiques. • Déterminer la position géographique du navire et sa vitesse au moyen d'instruments de navigation, de cartes et de graphiques. • Piloter le navire selon l'itinéraire et l'horaire établis et suivre sa stabilité. • Planifier et exécuter le passage du navire en toute sécurité dans les endroits étroits ou dangereux. • Établir les communications avec les services du trafic maritime, les stations côtières et les intervenants commerciaux. • Effectuer les manœuvres d'accostage et l'appareillage. <p>B. Supervision de l'équipage et des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartir le travail aux officiers de pont et donner les directives opérationnelles. • Superviser et coordonner toutes les opérations du pont et l'entretien du navire. • Diriger et surveiller le chargement et le déchargement de sa cargaison. • Former et diriger l'équipage pour les situations d'urgence. • Superviser l'embarquement et le débarquement des passagers. • Inspecter et arrimer toutes les cargaisons et l'équipement. • Vérifier les équipements non conformes aux normes et avec le capitaine, apporter les correctifs. • Inspecter le navire pour s'assurer que l'équipage et les passagers observent les règlements. • Commander et inspecter l'entretien de tout le navire, mis à part la salle des machines. • Coordonner l'approvisionnement en carburant, eau potable, provisions, etc. • Tenir l'inventaire de l'équipement du navire. • Mettre à jour le journal de bord et consigner les activités de l'équipage. • Compiler les heures de travail du personnel. 	

Titulaire : _____

Élaboré le : _____

Mis à jour le : _____